AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 28-4-76174394

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "ALSACE ET LORRAINE"

(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Cité Administrative – 67084 STRASBOURG CEDEX

Tél. : (88) 36.24.87

ABONNEMENT ANNUEL 50 F

Régisseur de recettes D.D.A.
2, Rue des Mineurs
67070 STRASBOURG CEDEX

C. C. P. STRASBOURG 55-08-00 F

C.P.P.A.P. n° 523 AD

Imprimerie de la Station ALSACE et LORRAINE - Directeur-Gérant : P. JOURNET

Bulletin n° 86 — 26 avril 1976

/ ARBRES FRUITIERS A PEPINS /

- POMMIER - POIRIER -

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Après une longue période chaude et sèche, le retour brutal d'un temps perturbé et froid crée une situation nouvelle. En effet, la neige, puis les pluies qui se prolongent assurent une très longue humectation du feuillage. Si la maturité des périthèces était encore assez lente à la fin de la semaine dernière, les projections d'ascospores vont devenir de plus en plus importantes. Des contaminations graves sont donc à attendre malgré la faiblesse des températures.

Le renouvellement du traitement s'impose de toute urgence.

OIDIUM DU POMMIER

Cette maladie s'est développée dangereusement à la fin de la période sèche que nous avons traversée. Dans tous les vergers, ajouter un anti-Oïdium à la bouillie anti-Tavelure.

/ ARBRES FRUITIERS A NOYAU /

MONILIA

Le retour brutal d'un temps froid et très perturbé a freiné la floraison des arbres fruitiers à noyau, dans toutes les situations où elle n'était pas terminée (principalement en Lorraine). Ces conditions climatiques tout à fait inverses de celles que nous avons connues précédemment apportent des conditions très favorables au développement du Monilia.

Nous conseillons de prévoir dès que possible un traitement contre cette maladie, sur tous les arbres à noyau encore en floraison :

- bénomyl	: 30 g/hl	- mancozèbe	: 160 g/hl
- folpel	: 100 g/hl	- thiabendazole	: 100 g/hl
- méthylthiophanate	: 70 g/hl	- thirame	: 200 g/hl

CHEIMATOBIE

Cette chenille défoliatrice est observée depuis quelques jours sur pommiers mais aussi sur cerisiers. Le nombre des chenilles reste pour l'instant inférieur au seuil de nuisibilité. Il n'y a donc pas lieu d'intervenir pour le moment dans la majorité des cas.

.../...

484

Cependant, un contrôle attentif des vergers est conseillé, de façon à se rendre compre du degré d'infestation, de manière à intervenir en cas de nécessité. Le seuil d'intervention est de 8 à 10 jeunes chenilles sur 100 bouquets floraux ou pousses examinés.

Les produits utilisables sont :

- azinphos : 40 g/hl
- Bacillus thuringiensis : dose selon la spécialité
- méthidation : 30 g/hl
- parathion éthyl : 25 g/hl
- parathion méthyl : 30 g/hl
- phosalone : 60 g/hl
- trichlorfon : 100 g/hl

ARAIGNEES ROUGES

Les premières éclosions ont été observées au début de la semaine dernière. Elles ont été rapides en secteur chaud dans la période du 17 au 19 avril, mais ne sont pas terminées.

Trois cas sont à examiner :

- Dans les vergers où les oeufs d'hiver sont en nombre important et sur lesquels aucun traitement de pré-débourrement n'a été réalisé, traiter impérativement lorsque les deux tiers des pontes seront écloses, avec tétrasul (Animert V 101). Cet acaricide spécifique est en effet le seul à avoir une action sur les oeufs d'hiver qui restent à éclore. Si ce produit a une action stérilisante sur les femelles, il est cependant conseillé d'intervenir avant l'apparition des premires adultes, car il n'est vraiment efficace que sur les larves et les nymphes.

- Dans les vergers où le traitement de pré-débourrement n'a pas trouvé toute son efficacité pour des raisons diverses, traiter également avec tétrasul, aux deux tiers des éclosions.

- Dans les vergers où le nombre d'oeufs d'hiver est négligeable ou dans ceux où le traitement de pré-débourrement s'est montré efficace, il n'y a pas lieu d'intervenir pour l'instant. Dans ce cas, l'allure des populations est à suivre. Ces dernières évolueront en fonction des conditions climatiques. La Station diffusera ultérieurement toutes les informations utiles sur cette évolution.

Pour obtenir un maximum d'efficacité, il est absolument nécessaire de bien mouiller, de manière à ce que la bouillie atteigne tous les oeufs d'hiver restant à éclore.

Le tétrasul est reconnu non dangereux pour les abeilles. Eviter cependant de traiter pendant les heures de buttinage des abeilles.

GRANDES CULTURES

- CEREALES -

TORDEUSE DES CEREALES (Cnephasia pumicana)

Ce ravageur, localisé dans la région de l'Ackerland-Kochersberg (DINGSHEIM, STUTZHEIM, ITTENHEIM, QUATZENHEIM ... 67) a commis, en 1975, des dégâts non négligeables aux cultures de céréales.

En l'occurence, il s'agit d'un petit papillon gris, Cnephasia pumicana, dont la chenille provoque des dégâts :

- sur feuillage : le limbe d'une feuille minée brunit et dépérit,
- sur épis :
  . la jeune chenille peut sectionner la tige sous l'épi, en-dessous du dernier noeud (épis blancs),
  . l'épi peut être endommagé par la chenille consommant les épillets,
  . les grains sont atrophiés.

.../...

Au printemps, les jeunes chenilles (0,5 mm de long), de couleur orangée, qui ont hiverné dans des zones boisées, sous l'écorce des arbres, se laissent entraîner par le vent au bout d'un fil de soie.

Pour mieux pouvoir situer le risque encouru vis-à-vis de ce ravageur, la Station d'Avertissements Agricoles suit l'envahissement des cultures, au moyen de panneaux blancs englués, installés dans les secteurs infestés.

Ce contrôle a permis d'observer les premières migrations à partir du 7 avril. La migration se poursuit actuellement et les premières mines sont visibles sur les feuilles des céréales. Il est cependant encore prématuré de porter un jugement sur l'opportunité d'une éventuelle intervention chimique, qui doit se situer dès que la plupart des chenilles auront quitté leur refuge hivernal et lorsque les premières chenilles se seront réfugiées dans les feuilles pincées.

La Station d'Avertissements Agricoles donnera en temps utile toutes précisions à ce sujet, ainsi que sur les seuils d'intervention et les produits insecticides utilisables.

Les Ingénieurs chargés des
Avertissements Agricoles

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la
Circonscription Phytosanitaire
"ALSACE et LORRAINE"
J. HARRANGER

485

PEPINIERES - CULTURES ORNEMENTALES

- TOUTE ESSENCE LIGNEUSE -

CHENILLES DEFOLIATRICES

Dès à présent, sur la plupart des espèces ligneuses fruitières et ornementales cultivées en pépinières, il est constaté la présence de jeunes chenilles sur les feuilles encore partiellement repliées sur elles-mêmes. Afin de limiter dès maintenant les dégâts susceptibles d'être provoqués par ces chenilles qui se nourrissent du limbe des jeunes feuilles, prendre soin de contrôler scrupuleusement sa pépinière. En cas de nécessité, effectuer un traitement insecticide en mouillant bien le feuillage, avec un des produits à base de :

- azinphos : 40 g/hl
- Bacillus thuringiensis : selon la spécialité
- méthidation : 30 g/hl
- parathion éthyl : 25 g/hl
- parathion méthyl : 30 g/hl
- phosalone : 60 g/hl (non dangereux pour les abeilles)
- trichlorfon : 100 g/hl

A noter la trop faible action des insecticides systémiques pour lutter contre de tels ravageurs.

- LAURIER CERISE -

OIDIUM PERFORANT

La plupart des variétés de laurier cerise, et plus particulièrement la variété "Caucase", sont sensibles à l'égard de ce champignon. Les symptômes de la maladie sont caractéristiques : en effet, les feuilles âgées présentent tout d'abord des plages rondes, brunes, puis des trous au niveau de ces plages tandis que les jeunes feuilles présentent des boursouflures, dépréciant la qualité des arbustes.

D'après des études et des expérimentations effectuées dans la région lyonnaise, un traitement au soufre mouillable, à la dose de 200 à 300 g de soufre/hl d'eau, effectué le soir sur les jeunes pousses, permet de limiter la maladie.

Par ailleurs, des traitements répétés de mai à septembre (époque à laquelle le champignon est virulent) limitent l'extension du champignon, si ces traitements sont effectués avec des produits à base de :

- bénomyl : 30 g/hl
- ditalinfos : 30 g/hl
- drazoxolon : 40 g/hl
- soufre micronisé mouillable : 250 à 400 g/hl.

486